

Qu'est-ce qu'une eau potable ?

- Selon Eau France, l'eau est dite potable lorsqu'elle peut être consommée sans porter atteinte à la santé de celui qui la consomme, à court ou long terme.
- Il existe trois catégories d'eaux majoritairement consommées en France aujourd'hui : l'eau du robinet, l'eau de source et l'eau minérale. L'eau du robinet et l'eau de source (vendue en bouteilles) sont soumises au même cadre réglementaire. Ce qui fait la spécificité des eaux minérales, c'est que leur composition minérale doit toujours être la même contrairement aux eaux du robinet et de sources où leur composition peut varier. Certaines eaux minérales ne sont tout simplement pas potables au regard de la réglementation du fait d'excès en sodium, en sulfate ou en fluor par exemple.
- La qualité de l'eau est vérifiée sur tout le territoire national en suivant un cadre réglementaire imposé par l'Union Européenne et l'État. Il existe ensuite des déclinaisons en territoire local. Cette qualité est primordiale pour :
 - Assurer la sécurité aux consommateurs
 - Garantir un accès perpétuel à l'eau potable

Pour qui ?

Les abonnés : c'est vous. Ce sont les consommateurs de l'eau distribuée chaque jour partout sur le territoire du SMAEP 4B (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B).

Par qui ?

- Deux acteurs principaux agissent au quotidien pour la distribution de l'eau potable :
Le SMAEP 4B : Organisme qui produit et distribue l'eau potable. Il est ce qu'on appelle la PRPDE (Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau)

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) : organisme de l'Etat qui vérifie en plus de la surveillance sur SMAEP 4B la conformité de l'eau distribuée.

Quels moyens ?

- Le contrôle est permanent sur tout le territoire du SMAEP 4B avec des analyseurs en continu pour certains ouvrages.
- Plusieurs analyses sont effectuées chaque année sur les eaux brutes (eau sortant d'un forage), eaux traitées (eau sortant d'une cuve, étape de chloration) et eaux distribuées (eau de votre robinet). Ces analyses peuvent être programmées, en continu (surveillance du SMAEP 4B) ou inopinées (contrôles de l'ARS).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, l'eau du robinet est l'aliment le plus contrôlé en France.